N. B.

Un emplacement pour un poste de transformation des Services Industriels doit être réservé

Les aménagements extérieurs devront se conformer notamment aux directives du Service des Forêts

Les rues intérieures au quartier sont réservées au piétons et seuls les véhicules des services d'intervention pourront les emprunter
Les accès devront se conformer à la directive N° 8 de l'Inspectorat Cantonal du Service du Feu

ZONE DE VERDURE

PARCELLE 2914

Accès à la parcelle 3149

Accès à la parcelle 3587

Ecran de végétation (protection contre l'entrée du parking souterrain)

Parking couvert visiteurs

Parking visiteurs

Etang

Couvert

Route de Veyrier (RC 26)

Chemin de la Tour - de - Pinchat

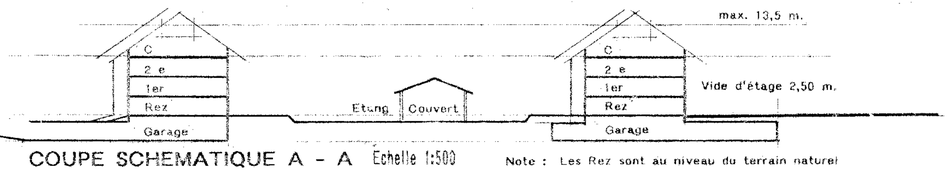
Chemin du Bois de Chaudent

Chemin de Blonay

Chemin vicinal

L' Arve

COUPE SCHEMATIQUE A - A Echelle 1:500



Note : Les Rez sont au niveau du terrain naturel

LEGENDE

Degré de sensibilité O.P.B. : II

- Périmètre de validité du plan
- Pér. d'implantation et constructions projetées (projection des toitures)
 R+2+C - Haut. max.13,5 m. - Larg. max. 15,5 m. - Logement
 Surf. brute de planchers max. 21'300 M2 selon la loi du 17 mars 1989
 C=Combles habitables - Les rez-de-chaussée des bâtiments A peuvent être affectés au commerce. Vide d'étage 2,50 m.
- Périmètre d'implantation des constructions en sous-sol
 Les dalles de couverture devront supporter des véhicules de plus de 16 tonnes
- Parkings : En sous-sol et en surface 1,8 pl/log. (habitants)
 En surface min. 1 pl./8 log. (visiteurs)
- Façades avec jours fixes
- Engazonnement, plantations et places de jeux
 En pleine terre/sur dalle de garage
 Les aménagements sont dessinés à titre indicatif
- Arborisation à créer
- Végétation à sauvegarder
- Cession gratuite au domaine privé communal à destination de parc
- Cession gratuite au domaine public pour l'élargissement du chemin de la Tour-de-Pinchat et la route de Veyrier (piste cyclable et trottoir)
- Cession gratuite à l'Etat (réservation de route cantonale dont le tracé est dessiné à titre indicatif)

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS DE GENÈVE

DIRECTION DE L'AMENAGEMENT - DIVISION DE L'URBANISME - SERVICE DES ETUDES ET PLANS DE QUARTIERS

VEYRIER FEUILLE 4

PARCELLE N° 2914

Plan Localisé de Quartier

Situé entre la route de Veyrier et le chemin de la Tour - de - Pinchat

Accepté par le Conseil d'Etat le **9 octobre 1990** Vissa Timbre

Adopté par le Grand Conseil le

Echelle	1:1000
Date	22 Sept. 1989
Dessiné	DD

Modifications

A	bb	25.10.1989
	bb	13 mars 90
B	bb	28 mai 1990

Code cur FDG

Code communes et circonscriptions réf.
542

Code macro 7-5.3 Plan No 28015 Indice B

FDU